

de bien-être, j'invite le Gouvernement à créer incontinent une caisse fédérale-provinciale de bien-être et d'assistance. Pourquoi tergiverser? Comme premier versement, le Dominion devrait contribuer à cette caisse un montant au moins égal à la contribution que nous versons actuellement à l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies. Nous n'avons pas peur de préciser nos vues sur la question de sécurité sociale. J'entends les rires des honorables vis-à-vis; depuis 1919 cependant, il suivent la même ligne de conduite, sans y rien changer, depuis 25 ans, sauf pour présenter une nouvelle façade en période électorale.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous avez changé de chefs cinq fois.

M. GRAYDON: Vous êtes sur le point d'en choisir un autre.

L'hon. M. ROWE: Votre chef est encore à votre tête, mais il va changer de siège aux prochaines élections. Les mesures immédiates qu'exige l'exécution de notre programme sont les suivantes:

1. L'établissement d'une caisse fédérale-provinciale de bien-être et d'assistance dont j'ai fait mention.

2. La formation d'un organisme compétent de spécialistes nommés par tous les partis de la Chambre en vue d'étudier les projets mal conçus et mal préparés du Gouvernement et de faire rapport. On pourrait à cette fin réorganiser le comité de la Chambre sur la sécurité sociale ou créer une commission spéciale d'enquête, dont la tâche, à tout événement, consisterait à étudier le problème de la sécurité sociale dans son intégrité et au point de vue national plutôt qu'à celui des intérêts de la politique de parti.

3. La convocation de personnes compétentes chargées par les provinces de conférer avec la commission d'enquête créée par le Parlement.

4. La convocation des représentants des provinces à une conférence fédérale-provinciale au moment où il doit être fait rapport de l'un des articles d'un programme d'ensemble.

5. La libération de l'assistance financière offerte aux gouvernements provinciaux, en subventions pour les travaux d'hygiène publique, en la rendant inapplicable aux articles inexécutables du projet de loi sur l'assurance-santé et en plaçant immédiatement cette assistance à la disposition des provinces.

6. L'extension des subventions consenties à même la caisse fédérale-provinciale du bien-être à chaque province en conformité de ses besoins pour lui permettre d'accroître ses services d'hôpitaux, de garde-malades et de cliniques dans les régions urbaines, rurales et

lointaines. Sous cette rubrique, le gouvernement fédéral devrait aussi participer avec les provinces aux immobilisations requises pour l'érection d'hôpitaux, de maisons de convalescence et de foyers pour les vieillards. Cela peut se faire en fournissant des fonds et en accordant des octrois pour la construction d'immeubles sur des terres de la Couronne et l'achat de matériel.

7. L'amélioration du régime alimentaire en éduquant le peuple et en facilitant la mise sur le marché et la distribution des aliments essentiels aux familles canadiennes de revenus modestes, à celles surtout qui comptent des enfants en bas âge.

8. La convocation de conférences entre le Dominion et les provinces pour la préparation de plans de construction de logements dans les centres urbains et ruraux en vue de mieux répartir la population selon les besoins économiques et sanitaires. La préparation de ces plans devrait comprendre l'électrification des demeures rurales, l'approvisionnement en eau courante et l'amélioration des maisons actuellement occupées par des familles comprises dans celles qui retirent le plus bas revenu.

9. Le règlement rapide et souple de tous les problèmes d'assistance sociale qui restent à régler comme ceux qui concernent les vieillards, les aveugles, les infirmes et les personnes qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. On peut le mieux atteindre ce but en recourant aux services provinciaux avec l'aide de la caisse fédérale du bien-être. L'administration locale de ces services est essentielle si l'on tient à ce que chaque cas soit traité selon son mérite.

10. L'établissement, d'après des calculs actuariels, d'un régime d'assurances sociales contributives contre les risques ordinaires de la vie en commun, le gouvernement fédéral détenant et garantissant les réserves, plutôt que de recourir à des aumônes comme celles qu'on envisage dans le projet d'allocations familiales.

Il me semble qu'au cours des années tragiques de la guerre, nous avons dû en apprendre beaucoup. A mon sens, nous en avons appris plus que jamais. Nous avons su reconnaître plus que jamais l'importance de la santé et de l'aptitude physique de nos hommes et de nos femmes. La santé d'un citoyen de la Colombie-Britannique ou de l'Île du Prince-Edouard est aussi importante pour la stabilité du pays que la santé d'un citoyen d'Ontario ou de toute autre province. Nous pouvons maintenir nos services sociaux en parfait unison avec cette initiative progressive et cette politique d'expansion qui attendent notre jeune pays, si nous faisons preuve de bon sens. La ligne de conduite que j'ai proposée décentralise le pouvoir au lieu d'ignorer le droit et les fonctions des autres corps législatifs.

[L'hon. M. Rowe.]